

## FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE

<p><b>RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 DECEMBRE 2014 (provisoire)</b></p>
--

### **1. Mobilisation des ressources**

- Les taxes parafiscales recouvrées au cours du mois de décembre 2014 s'élèvent à 18,8 milliards FCFA, ce qui porte le cumul des taxes parafiscales recouvrées depuis le début de l'année à 51,4 milliards FCFA, soit 103% du montant budgétisé.
- Au titre de la dotation budgétaire (29 milliards FCFA budgétés en 2014 contre 63 milliards FCFA en 2013), aucun versement n'a été effectué durant le mois de décembre 2014. Pour rappel, depuis le début de l'exercice, 22,9 milliards FCFA (79 % du montant) ont été effectivement versés dans le compte de dépôt du FSE au Trésor. Ce montant, augmenté des ressources issues des taxes parafiscales, représente la participation effective de l'Etat dans le budget du FSE et est destiné, in fine, au règlement de la compensation tarifaire due par l'Etat à Senelec.
- La quote-part versée par Senelec en décembre 2014 au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible s'élève à 17,44 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des versements reçus en 2014 à un montant de 181,3 milliards FCFA, soit 97% du montant budgétisé.
- Au total, les ressources recouvrées par le FSE au 31 décembre s'élèvent à 280,3 milliards FCFA soit 97 % du montant budgétisé.

### **2. Emploi des ressources**

- Durant le mois de décembre 2014, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de Senelec, 39,7 milliards FCFA, portant ainsi, le montant décaissé pour ce chapitre à 266 milliards FCFA, soit 97% du montant budgétisé. Sur ce montant payé en 2014, la quotité prise en charge grâce aux versements effectués par Senelec s'élève à 181,3 milliards FCFA (68%). La participation effective du FSE dans ces dépenses de combustible se chiffre à 84,7 milliards FCFA.
- Dans le cadre du financement des investissements, le FSE a versé, à APIX SA, un montant de 0,59 milliards FCFA. Sur l'année 2014, les décaissements effectués sur ce poste budgétaire s'élèvent à 7,77milliards FCFA.
- Les charges de fonctionnement du FSE, pour le mois de décembre 2014, s'élèvent à 61,5 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 318,6 millions FCFA soit 51% du montant budgétisé au titre de l'exercice.